

8ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA GUIRLANDE 27 ET 28 AVRIL 2019 PRE-REGLEMENT

PROGRAMME - HORAIRES

<u>Parution du règlement:</u>	Mercredi 27 mars 2019
<u>Ouverture des engagements:</u> contact p singarraud 06 10 43 87 03 2 bis rue de l'église 16290	Mercredi 27 mars 2019
<u>Clôture des engagements :</u>	Lundi 15 avril 2019
<u>Parution des Road-Book:</u> Et distribution du briefing écrit	Samedi 27 avril 2019 à 10h00 "Mairie de Mérignac"
<u>Date et heures des Reconnaissances:</u>	Samedi 27 avril 2019 de 10h à 12h et de 14H à 18H
<u>Vérifications des documents et des voitures:</u>	Samedi 27 avril 2019 de 14H00 à 18H30 "Place des marronniers à Mérignac"
<u>Heures et mise en place du parc de départ:</u>	Samedi 27 avril 2019 à 14H00
<u>1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs :</u>	Samedi 27 avril 2019 à 17H30 "Mairie de Mérignac"
<u>Publication des équipages admis au départ:</u>	Samedi 27 avril 2019 à 20H00 "parc Fermé" "Place des marronniers à Mérignac"
<u>Publication des heures et ordres de départ</u>	Samedi 27 avril 2019 à 20H00
<u>Départ du 1^{er} concurrent:</u>	Dimanche 28 avril 2019 à 08H00 au parc fermé: "Place des marronniers à Mérignac"
<u>Publication des résultats partiels:</u>	Dimanche 28 avril 2019 à partir de 9H30 Au parc de regroupement : "Place des Marronniers à Mérignac"
<u>Arrivée du 1^{er} concurrent:</u>	Dimanche 28 avril 2019, à 15H07 au parc fermé:
<u>Vérification finale:</u>	GARAGE DU FIEF MARIE "MICHAUD Anthony" 16200 Mérignac
<u>Parution des résultats du Rallye:</u>	Dimanche 28 avril 2019 Parc de regroupement et ½ Heure après l'arrivée du dernier concurrent "Place des marronniers à Mérignac"
<u>Remise des prix</u>	Dimanche 28 avril 2019, 30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé "Salle des fêtes de Mérignac"

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'ECURIE RALLYE 16

Organise-le : 8 ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA GUIRLANDE qui se déroulera les 27 et 28 avril 2019

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord _ _ en date 2019

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA Numéro _ _ en date du 2018

Comité d'Organisation

Président : Mr. SINGARRAUD pascal

Membres : Mr. CHABERNAUD Gilles, Mr. LAPOUGE Laurent,, Mr. FAGES Joel,Mr,PRECIGOUT pierre , Mr. GUYOT Cyril, Mr. FAYE Michel, Mr. TELLIER François,Mr,RAVE gilbert
Mr. LAPEYRONNIE Florian, Mr, MAURIN guillaumeMr,BOISSARD jean marc

Secrétariat du Rallye : SINGARRAUD pascal 2 bis rue de l'église 16290 hiersac Tel : 0610438703
<http://www.ecurierallye16.com>

Renseignements du rallye : Mr. SINGARRAUD pascal 06 10 43 87 03 psingarraud@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Mérignac – Tél. : 05 45 35 80 20
Samedi 27 avril 2019 de 10H00 à 20H00
Dimanche 28 avril 2019 de 7H00 à 20H00

Organisateur technique : ECURIE RALLYE 16
Hôtel de ville 16200 Mérignac_

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires sportifs:

Président:	Mr. PHELIPEAU J.Luc	Licence n° 9060/11.10
Membres:	Mme. MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr. BONNAUD J.Paul	Licence n° 7948/11.01
Directeur de course:	Mr. DESMOULINS Roger	Licence n° 4799/11.10
D.C- Adjoint PC	Mme. BOUCHON Françoise	Licence n° 17644/10.04
D.C- Adjoint PC	Mr. CAROF jean marie	Licence n°203852/1101
DC- ES. 1 - 3 - 5 :	Mr. MINEUR J.Louis	Licence n°29169/12.09
DC- ES .2- 4 - 6 :	Mr. MERLIOT gilles	Licence n°10396/12.02
Médecin chef :	Docteur Mr. BIILES J.Francois	Licence n° 13557/10.04

Commissaires techniques:

Responsable :	Mr. GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr. BRIGAUD J.Claude	Licence n°13558/11.17
	Mr. GAUTHIER eric	Licence n°196863/1015
	Mr. LAFOND Bernard	Licence n°14448/11.01
	Mr. BLANCHARD Sebastien	Licence n°214917/11.1

Chargés des relations concurrents:

	Mr. KAMP Fernand	Licence n° 50053/11.10
	Mr. LE GUELLAUT H.Louis	Licence n° 5555/11.04

Chargés des relations presse:

	Mr. GERGOUIL Patrick	Licence n° 12768/11.04
--	----------------------	------------------------

1.2P. ELIGIBILITE

LE 8^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE VHC compte pour:

* LE CHAMPIONNAT de la Ligue Nouvelle-Aquitaine Nord

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé réception d'engagement une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le SAMEDI 27 avril 2019 de 14H00 à 18H30 à la mairie de Mérignac.
Les vérifications finales auront lieu au GARAGE DU FIEF MARIE "MICHAUD Anthony" Bourras 16200 Mérignac
Horaire de main d'œuvre de 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA GUIRLANDE doit adresser au secrétariat du rallye (voir adresse page 2) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 15 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 235€ et 195€ pour les équipages Ecurie Rallye 16
- sans la publicité facultative des organisateurs: 470€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ière} section: dans l'ordre des numéros les VHC partiront devant les modernes

Pour la 2nd section: dans l'ordre du classement de l'ES 1 les VHC partiront devant les modernes

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1, H2, I et J1, *Véhicules possédant un PTH "FIA ou FFSA" obligatoire.*

LES CATEGORIES SONT LES SUIVANTES

- Groupe 1 Tourisme de série (T)
- Groupe 2 Tourisme de Compétition (CT)
- Groupe 3 Grand Tourisme (GT)
- Groupe 4 Grand Tourisme de Compétition (GTS)
- Groupe 5 Grand Tourisme Prototype (GTP)
Tourisme spéciale Groupe 5 (HST)
Course biplace (TSRC) immatriculée
- Groupe N Production -J1 et J2 /
- Groupe A Tourisme - J1 et J2 /
- Groupe B J1 et J2 /

Les voitures homologuées groupes 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

-Définition des périodes de l'Annexe K

Période E 1947 à 1961
Période F 1962 à 1965
Période G1 1966 à 1969
Période G2 1970 à 1971
Période H1 1972 à 1975
Période H2 1976
Période I 1977 à 1981
Période J1 1982 à 1985
Période J2 1986 à 1990

4.2P. SONT AUSSI AUTORISEE LES VOITURES DE RALLYES CLASSIC DE COMPETITION

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA
L'assistance sera obligatoire: à l'ancien stade de Mérignac et sur l'ancienne N141

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier lors du contrôle administratif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8^{ème} RALLYE DE LA GUIRLANDE VHC représente un parcours total de 108,900 km.
Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur de 39,800 km
Les épreuves spéciales sont:
ES 1-3-5 : La guirlande 3 fois - 10,000 km
ES 2-4: Moulidars 2 fois - 4,900 km
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 28 avril 2018 à 10H00;

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA, limitées à 3 passages maximum.

6.2.6P.

Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 28 avril 2018 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PRUDENCE !!!!!!!

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés, ou** la vitesse sera **limitée à 30 Km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont:
Commissaires de route: chasuble + badge
Chef de poste: chasuble + badge

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA. et un classement à l'indice de performance. Le vainqueur du rallye ne peut être qu'un concurrent disposant d'un véhicule avec PTH. Les véhicules "classic de compétition" n'apparaissent pas dans le classement général.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Une récompense sera remis a chaque équipage.

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le **DIMANCHE 28 avril 2019**
À la Salle des fêtes de MERIGNAC
30 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

BON RALLYE A TOUS!